

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE

N° Spécial

12 Mars 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PCPIIT du 12 mars 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE	Page
PCPIIT N° 2018-15	07.03.2018	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine	3

POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE

Arrêté PCPIIT n° 2018-15 du 7 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu les décrets n°2015-1475 et 2015-1478 du 14 novembre 2015 portant application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;

Vu le décret du 10 novembre 2015 portant nomination de Madame Isabelle HERRERO, en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 3 juillet 2017 portant nomination de madame Véronique LAURENT-

ALBESA, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine,

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent BERTON, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n°2017-77 du 29 décembre 2017 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu les notes de service relatives aux missions et compétences attribuées aux directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du secrétaire général;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: délégation de signature est donnée à M. Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer ou de viser les actes, décisions, pièces et correspondances relevant des attributions du cabinet.

ARTICLE 2: délégation est donnée à M. Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine pour signer tous documents et décisions se rapportant à

la situation et au séjour des étrangers en cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire général de la préfecture.

ARTICLE 3: délégation de signature est donnée à M. Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, actes et correspondances en toutes matières se rapportant à l'administration ainsi qu'à la conduite des services déconcentrés de l'État dans le département lorsqu'il est désigné par le préfet pour assurer les permanences de nuit ou de fin de semaine, les jours fériés ou les jours de fermeture des services, à l'exception des :

- déclinatoires de compétence
- arrêtés de conflits

ARTICLE 4: en cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu DUHAMEL, souspréfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, la délégation ainsi consentie au titre des articles 1 à 4 est exercée par Mme Véronique LAURENT-ALBESA, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Mathieu DUHAMEL, souspréfet, directeur de cabinet du préfet et de Mme Véronique LAURENT-ALBESA, souspréfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, la délégation ainsi consentie est exercée par M. Vincent BERTON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture.

En cas d'absence de M. Vincent BERTON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, la délégation ainsi consentie est exercée par Mme Isabelle HERRERO, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine et par M. Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 5: en cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu DUHAMEL, souspréfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine la délégation de signature qui lui est consentie par l'article 1 er du présent arrêté, sera exercée par Mme Hélène VAREILLES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice adjointe de cabinet, directrice des sécurités, à l'exception :

- des arrêtés, décisions ou tous actes présentant un caractère réglementaire général ou de principe, à l'exception des décisions de détention d'armes et des habilitations dans le domaine de la sûreté aéroportuaire ou portuaire;
- des correspondances destinées aux élus :
- des nominations de membres des comités, conseils et commissions ;
- des propositions de décorations dans l'ordre de la légion d'honneur et dans l'ordre national du mérite.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène VAREILLES, directrice adjointe de cabinet, directrice des sécurités de la préfecture des Hauts-de-Seine, délégation est donnée aux fonctionnaires désignés ci-dessous, pour signer les pièces et correspondances relevant de leurs attributions :

• DIRECTION DES SECURITES

1 - Service interministériel de défense et de protection civiles

- M. Cyprien LANOIRE, attaché principal, chef de service, et en cas d'absence ou d'empêchement, .M. Alexis FRIDMAN, attaché, adjoint au chef de service, pour signer les pièces et correspondances courantes relevant des attributions de ce service, comprenant les trois sections suivantes :
- -section opérations, chargée de la gestion des crises
- -section sûreté, chargée des affaires de défense civiles
- -section commissions de sécurité

Mme Catherine REICHERT, secrétaire administrative, chef de section commissions de sécurité, Mme Colette MICHAU, Mme Emmanuelle HORATIUS, Mme Linda GUILLET, secrétaires administratives, pour signer les documents relatifs à la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur et présider les réunions de la dite sous-commission.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyprien LANOIRE et de M. Alexis FRIDMAN, cette délégation sera exercée par Mme Laureline GOBE, attachée, chef de bureau de la sécurité intérieure ou par M. Mohin KUMAR, attaché, chef du bureau des polices spéciales.

2- Bureau des polices spéciales

M. Mohin KUMAR, attaché, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Nadine DELORME, attachée, adjointe au chef de bureau, pour signer les décisions mentionnées à l'article 6, les pièces et correspondances courantes relevant des attributions de ce bureau.

- section armes, polices municipales

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohin KUMAR, attaché, chef de bureau ou de Mme Nadine DELORME, adjointe chef de bureau, cette délégation sera exercée par Mme Laureline GOBE, attachée, chef de bureau de la sécurité intérieure, M. Franck BERTIN attaché, adjoint au chef de bureau de la sécurité intérieure, M. Cyprien LANOIRE, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, M. Alexis FRIDMAN, attaché, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civiles ou Mme Julie de CARLINI, chef du service départemental de la communication interministérielle

3- Mission de prévention de la radicalisation

Mme Aurélie BARRIERE, attachée, chef de la mission, pour signer les pièces et correspondances courantes relevant des attributions de ce bureau.

4- Bureau de la sécurité intérieure

Mme Laureline GOBE, attachée, chef de bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Franck BERTIN attaché, adjoint au chef de bureau, pour signer les pièces et correspondances courantes relevant des attributions de ce bureau.

5- Bureau de la sécurité et de la sûreté du centre administratif (CAD)

M. Michel LOTTIN, chef de bureau de la sécurité et de la sûreté et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Carl HUET pour la section sécurité incendie et Mme Salima BAMOUH pour la section sûreté, pour signer les bons de livraison de matériels et de fournitures.

•BUREAU DU CABINET EN CHARGE DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

- M. Nicolas GERBER, chef de Cabinet, pour signer les pièces et correspondances courantes relevant des attributions des trois sections de ce bureau :
- -section interventions
- -section distinctions honorifiques et affaires politiques
- -section protocole

En l'absence de M. Nicolas GERBER, chef de Cabinet, cette délégation est exercée par M. Cyril PRALONG, adjoint au chef de Cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas GERBER, chef du Cabinet et de M. Cyril PRALONG, cette délégation sera exercée par Mme Julie de CARLINI, attachée, chef du service départemental de la communication interministérielle.

•SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE

Mme Julie de CARLINI, attachée, chef de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Aurélie PORTET, secrétaire administrative, adjointe au chef de bureau, pour signer les pièces et correspondances courantes relevant des attributions de ce service.

En l'absence de Mme Julie de CARLINI, Mme Aurélie PORTET peut attester du service fait.

ARTICLE 6: délégation est donnée à M. Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, à l'effet de prescrire tous engagements juridiques et attester le « service fait » afférent aux centres de coût et pour les dépenses relevant des services suivants :

- centre de coût « PRFDCAB092 Cabinet des Hauts-de-Seine »
- service de la presse et communication
- service de la résidence de M. le Directeur de cabinet et frais de représentation de M. le Directeur de cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, délégation est donnée à Mme Hélène VAREILLES, directrice adjointe de cabinet, directrice des sécurités de la préfecture des Hauts-de-Seine, pour prescrire les engagements juridiques et attester le service fait du centre de coût et des services énumérés ci-dessus.

Délégation est également consentie à Mme Julie de CARLINI, attachée, chef de service à l'effet de prescrire les engagements juridiques jusqu'à concurrence de 1 000 € et attester le « service fait » dans le cadre de l'activité de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie de CARLINI, délégation est donnée à Mme Aurélie PORTET, adjointe au chef de bureau à l'effet d'attester le « service fait ».

ARTICLE 7: l'arrêté 2018-01 du 3 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Mathieu Duhamel est abrogé.

<u>ARTICLE 8</u>: le secrétaire général de la préfecture et le directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 7 mars 2018

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/